



**Saint-Jacques  
de Leeds**

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est, par la présente donnée par la soussignée, Caroline Levasseur, greffière-trésorière adjointe, de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds que :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025, IL A ÉTÉ ADOPTÉ LE RÈGLEMENT 398 RELATIF À L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 405, rue Principale, Saint-Jacques de Leeds et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jacques de Leeds, ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2025.

Caroline Levasseur  
Greffière-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Levasseur, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, 405 Principale, Saint-Jacques de Leeds, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal entre 15h et 16h ce 13<sup>e</sup> jour de mars 2025.

Caroline Levasseur  
Greffière-trésorière adjointe